



Les enfants du décédé sont ils en droit de vérifier s'ils en sont

Par **Andine_old**, le **30/08/2007** à **14:36**

Bonjour,

Mon ex-mari vient de décéder. Nous avons eu deux enfants ensemble. Il s'était remarié. Son épouse ne s'embles pas décidée à leur montrer les closes prévues pour l'assurance vie, prétextant que leur père avait fait modifier les "choses" (certainement les bénéficiaires) au début de sa maladie. Les enfants sont ils en droit d'en prendre connaissance et d'autre part le fait, qu'il y est eu modification alors qu'il était malade, n'est il pas contestable. Merci de votre réponse

Par **Jurigaby**, le **30/08/2007** à **14:54**

Bonjour.

Il n'y a pas, à ma connaissance, de lois imposant à l'épouse de monsieur de laisser les enfants consulter les docs de l'assurance vie.

Quant aux noms des bénéficiaires, votre mari pouvait librement en changer quand bien même il était malade.